



1
Jours

Droit des sociétés - De l'immatriculation à la dissolution

dans JURIDIQUE - DROIT DES SOCIETES / Réf : JUR-DRSO-2

Objectifs de la formation

- Identifier les pièces obligatoires à réunir
- Définir les délais légaux
- Eviter les pièges
- Identifier le bon interlocuteur pour déposer sa formalité légale

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Examiner certains rappels essentiels en droit des sociétés

2. Gérer les formalités d'immatriculation

- Immatriculation d'une entreprise individuelle
- Entreprise individuelle classique
- Entreprise individuelle à responsabilité limitée
- Immatriculation d'une personne morale

3. Gérer les formalités de modification

- Connaître les modifications entraînant une formalité
- Personnes physiques
- La modification du patrimoine affecté à l'EIRL
- Personnes morales
- Les modifications relatives au capital social
- Le changement de forme sociale



- Les opérations de restructuration

Après-midi

4. Examiner les formalités de dissolution et radiation

- Pour les personnes physiques
- Pour les personnes morales
- Dissolution
- Liquidation
- Clôture de liquidation

5. Gérer les formalités liées aux cessions de titres

6. Identifier les formalités spécifiques aux activités réglementées

Pré-requis

Avoir des connaissances en droit des sociétés ou avoir suivi la formation "Le droit des sociétés - Initiation"

Public cible

Juristes, avocats, secrétaire juridique ou toute personne devant maîtriser les formalités d'existence des sociétés

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes affirmatives permettant aux apprenants de découvrir un nouveau contenu. Afin de faciliter l'apprentissage, le formateur veillera à adopter une structure claire et efficace.



- Le formateur utilisera de nombreux exemples, comparaisons et images afin d'illustrer son propos. Il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation pourra prendre la forme d'un QCM ou de questions orales.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.

